

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale des Services  
Direction de la Communication, de la Presse et des Evénements  
11517

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 JUILLET 2020  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Convention de licence de marque « Centre-ville, tu es l'amour de ma ville » avec la  
Chambre de Commerce et d'Industrie métropolitaine Aix-Marseille-Provence.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Fin 2019, la signature « Centre-ville, Tu es l'Amour de ma ville ! » est devenue une « signature » commune des campagnes de communication du centre-ville de Marseille. Il convient de contractualiser juridiquement l'utilisation de cette signature par les partenaires.

La CCIAMP a mis en place un « contrat de licence de marque » pour fixer un cadre commun d'utilisation de cette marque ADMV.

Les grands principes de ce contrat :

1. Il s'agit d'un contrat d'utilisation de licence de marque signé de manière bilatérale avec chacun des partenaires (VDM, CD13, MAMP, Marseille Centre, CMAR, OTCM).
2. Chaque licencié peut utiliser la marque dans les communications et campagnes pilotées collectivement et peut également l'utiliser librement sans pouvoir pour autant accorder des droits d'utilisation à des tiers.
3. La CCIAMP reste propriétaire de la marque, peut l'utiliser librement et continue d'exploiter les outils de communication mis en place : newsletter, réseaux sociaux.

En cas d'approbation de votre part, je signerai la convention de licence de marque "Centre-ville, tu es l'amour de ma ville" dont les conditions sont détaillées dans la convention jointe au présent rapport.

Ce rapport est sans incidence financière.

Telles sont les raisons qui m'incite à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé  
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

